



REPORTING FINANCIER BP Aura #71

31 juillet 2026



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	3
1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?	3
1.2. Nos engagements.....	3
1.3. Utilisation de votre épargne.....	3
1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Énergétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?.....	4
1.5. Quand est publié ce reporting financier ?	4
2. VISION D'ENSEMBLE	5
3. L'ÉPARGNE COLLECTÉE	5
3.1. Vision dynamique	5
3.2. Nature de l'épargne collectée	6
4. LES CRÉDITS	6
4.1. Note méthodologique.....	6
4.2. Vision dynamique	7
4.3. Nature des crédits octroyés.....	7
5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CRÉDITS.....	9
5.1. Le Ratio Brut	9
5.2. Le Ratio Financier	9



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Les épisodes de canicule qui se sont succédé cet été ne sont et ne seront plus des événements exceptionnels. Ils traduisent une évolution durable du climat et rendent visible un enjeu longtemps sous-estimé : la disponibilité de l'eau.

Pour les entreprises comme pour les territoires, le risque hydrique devient un risque économique : restrictions d'usage, tensions sur les approvisionnements, perturbation de la production et des cultures, hausse des coûts et fragilisation des écosystèmes naturels.

La transition hydrique doit désormais suivre le chemin ouvert par la transition énergétique : mesurer, détecter les surconsommations, piloter les usages, repenser les équipements ... Ces solutions réduisent l'exposition aux risques tout en générant des économies et en renforçant la performance opérationnelle.

A la Banque de la Transition Energétique notre ambition est claire : aider nos clients à comprendre leur vulnérabilité, les mettre en relation avec des partenaires qualifiés pour trouver des solutions et financer les investissements utiles.

Faisons de l'eau non seulement une ressource à préserver mais aussi un moteur d'innovation et de prospérité durable

Je vous souhaite une belle rentrée

Pierre-Henri

- Pierre-Henri GRENIER -

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA

PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre formulaire en ligne pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le **15 septembre 2020** par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022, et par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté en début d'année 2024. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- La Traçabilité : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Énergétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Énergétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

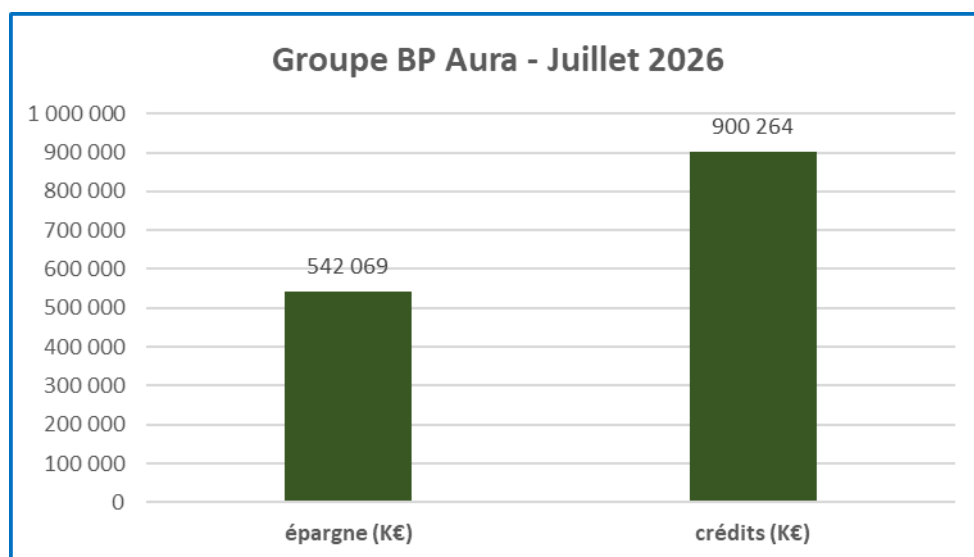
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

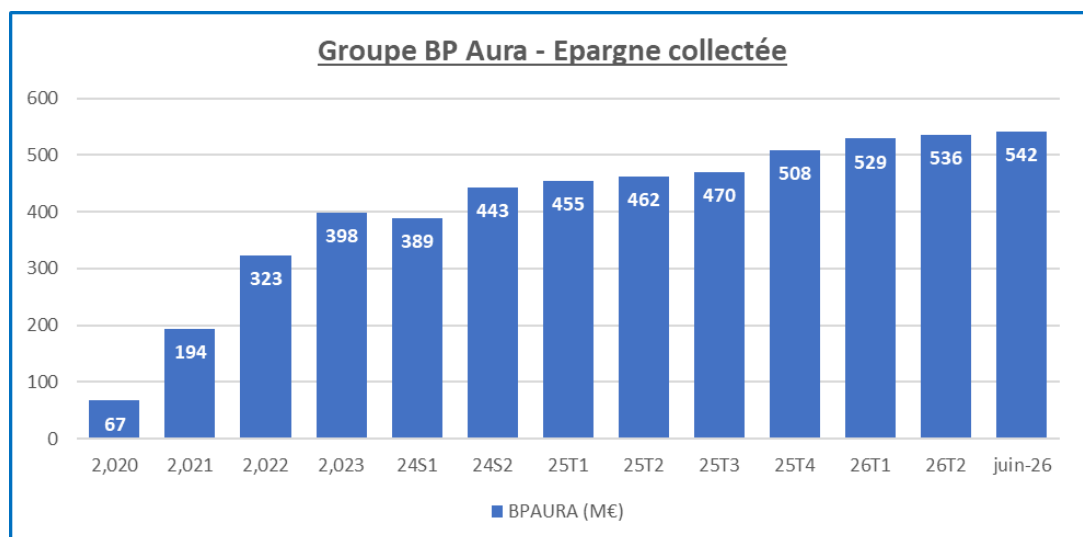
A fin juillet 2026, l'épargne collectée s'est élevée à 542 Millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 900 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

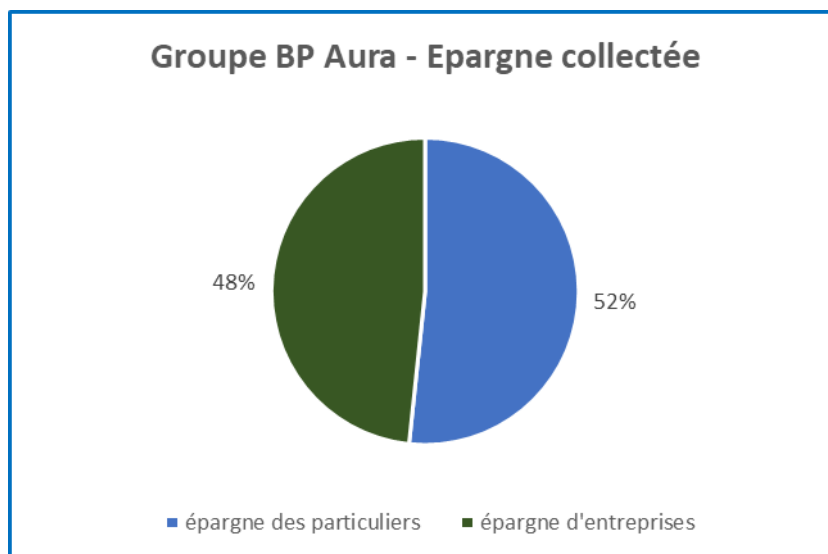
3.1. Vision dynamique

Le nombre d'épargnants continue à croître ; les montants collectés s'établissent à 542 millions d'euros à fin juillet 2026, notamment grâce à l'épargne d'entreprises.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 52% et auprès d'entreprises pour 48%.



La dynamique est plus nette sur les Comptes à terme d'entreprise alors que la collecte des ménages est plutôt en retrait :

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
Livret Transition Energétique	€89 994 924	€8 461 616	(€6 500 042)	€91 956 497
Livret Transition Energétique Sociétaire	€159 009 583	€12 782 538	(€9 863 082)	€161 929 039
Livret Transition Energétique Association	€5 381 660	€11 000	(€76 554)	€5 316 106
Livret Développement Durable et Solidaire ¹	€20 776 600	€832 742	(€710 974)	€20 898 368
Compte à Terme Transition Energétique	€260 511 548	€4 962 567	(€3 504 660)	€261 969 455
TOTAL	€535 674 315	€27 050 463	(€20 655 313)	€542 069 465

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients, qu'ils aient ou non encore fait l'objet d'un premier déblocage,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

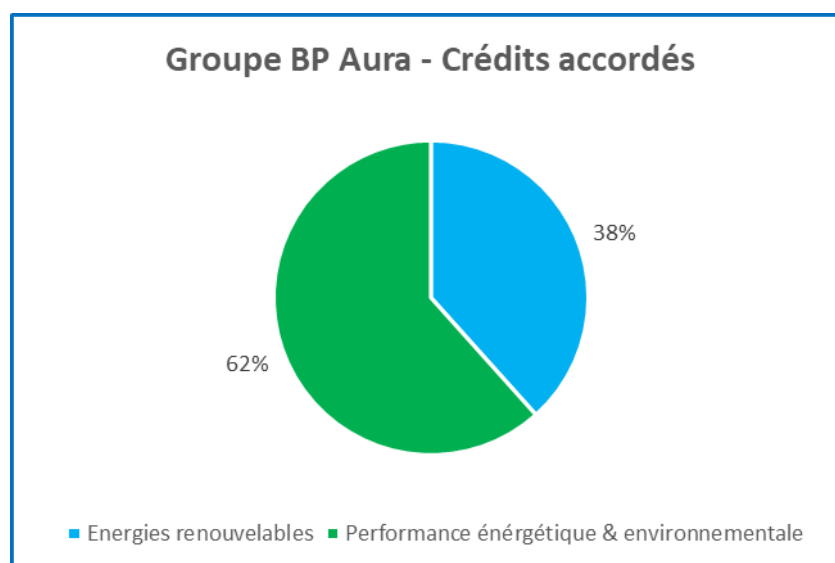
Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation et de transition hydrique et environnementale.

Les crédits sont en augmentation constante et témoignent d'une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes, soutenus par l'accompagnement de la BTE à leur égard (notamment via notre réseau d'entreprises partenaires).

	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	€339 120 290	€4 146 546	(€3 281 276)	€339 985 560
Acquisition immobilière	€68 496 151	€1 447 468	(€206 331)	€69 737 288
Construction	€121 857 205	€4 413 072	€403 779	€126 674 056
Rénovation Energétique	€170 694 445	€5 278 711	(€3 144 204)	€172 828 952
Mobilité	€135 837 801	€11 175 007	(€3 222 459)	€143 790 349
Transition d'activité	47 852 479	€91 677	(€696 586)	€47 247 570
Autres	-	€0	€0	€0
TOTAL	€883 858 372	€26 552 480	(€10 147 078)	€900 263 774

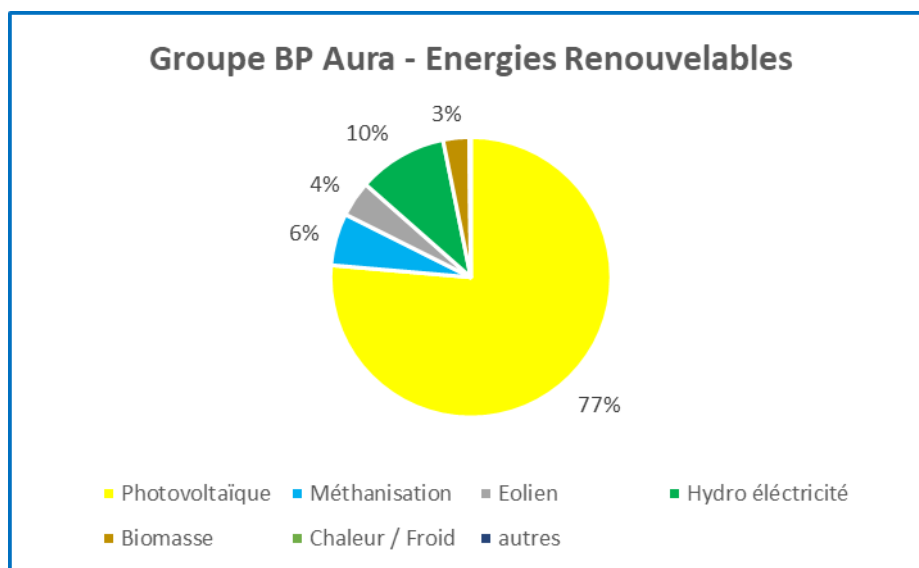
4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables, 38% du total, et ceux d'efficacité énergétique (moindre consommation d'énergie) et environnementale, à 62%.

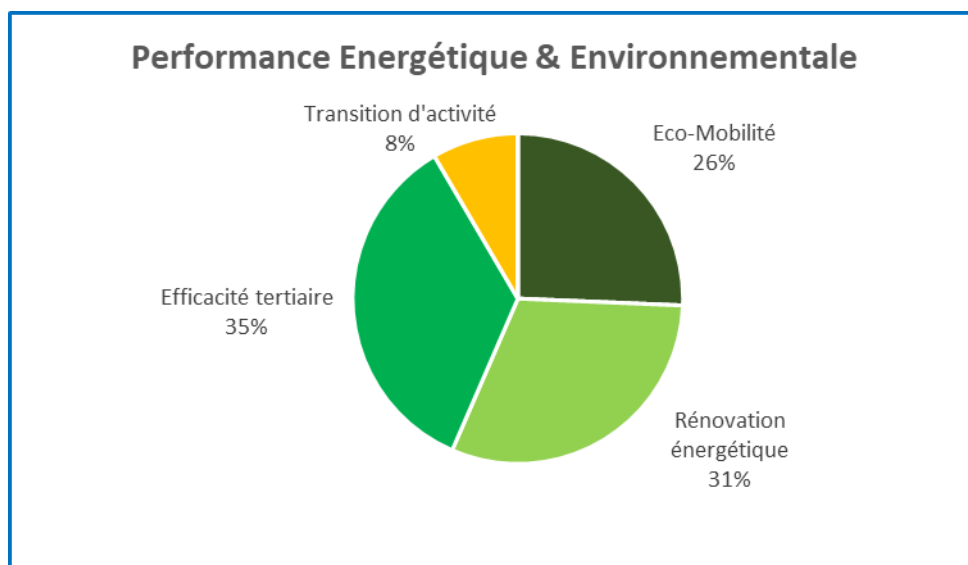


Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 16 902 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 77% du montant des projets financés, contre 10% pour l'hydro-électricité, 4% pour les projets éoliens, 6% pour des projets de méthanisation, et 3% pour la chaleur renouvelable.



Parmi les projets de performance énergétique et environnementale, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (26%), rénovation énergétique (31%), performance énergétique des entreprises (35%), et la transition énergétique (8%).

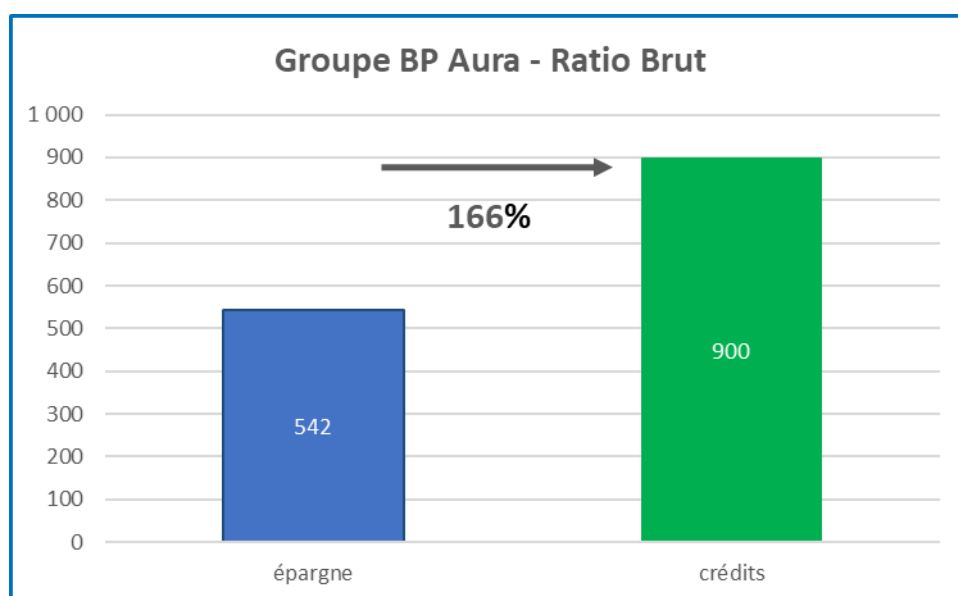


5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BPAURA au financement de la transition énergétique dans son territoire ; il s'établit à 166% à fin juillet 2026.



5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 129% à fin juillet 2026.

(Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).

